



Commission permanente sur les finances et l'administration

**Rapport d'étude publique et recommandations  
sur le Rapport annuel du vérificateur général de la Ville de Montréal  
Exercice 2011**

Rapport déposé au conseil d'agglomération  
Le 23 août 2012

**Ville de Montréal**

Direction du greffe  
Division des élections et du soutien aux commissions  
275 rue Notre-Dame Est, bureau R.134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

**La Commission****Président**

*M. Sammy Forcillo*  
Conseiller de ville, FCPA, FCA  
Arrondissement de Ville-Marie

**Vice-présidents**

*Mme Véronique Fournier*  
Conseillère de ville  
Arrondissement du Sud-Ouest

*M. Peter F. Trent*  
Maire de la Ville de Westmount

**Membres**

*M. Robert Coutu*  
Maire de la Ville de Montréal-Est

*Mme Andrée Hénault*  
Conseillère de ville  
Arrondissement d'Anjou

*M. Peter McQueen*  
Conseiller de ville  
Arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce

*Mme Marie Potvin*  
Conseillère d'arrondissement  
Arrondissement d'Outremont

*M. François Robillard*  
Conseiller de ville  
Arrondissement de Ville-Marie

*M. André Savard*  
Conseiller d'arrondissement  
Arrondissement de Verdun

*Mme Lili-Anne Tremblay*  
Conseillère d'arrondissement  
Arrondissement de Saint-Léonard

*M. Bertrand Ward*  
Conseiller de ville  
Arrondissement de Pierrefonds -  
Roxboro

Montréal, le 23 août 2012

Monsieur Claude Trudel  
Président du conseil d'agglomération  
Hôtel de ville de Montréal  
275, rue Notre-Dame Est  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Monsieur le président,

Conformément au Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal (06-009), nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente sur les finances et l'administration, le rapport de l'étude publique tenue le 31 mai 2012 sur le Rapport annuel 2011 du vérificateur général de la Ville de Montréal ainsi que les recommandations de la Commission adoptées le 14 juin 2012.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

*(Original signé)*  
Sammy Forcillo, FCPA, FCA  
Président

*(Original signé)*  
Diane Côté  
Secrétaire recherchiste

## TABLE DES MATIÈRES

---

Introduction .....	4
Le processus d'étude publique .....	4
Remerciements.....	4
Conclusion .....	4
Le Rapport 2011 du vérificateur général .....	5
- Reddition de comptes de la juricomptabilité	
- Suivi des recommandations des années antérieures	
- Vérification d'optimisation des ressources et des technologies de l'information	
Les commentaires des citoyens .....	9
L'analyse des membres de la Commission .....	10
Les recommandations de la Commission.....	11
Annexe 1 : Le rapport minoritaire de l'opposition officielle .....	16
Annexe 2 : Le rapport minoritaire de la deuxième opposition.....	16

## **INTRODUCTION**

La Commission permanente sur les finances et l'administration a tenu une étude publique, le 31 mai 2012, sur le Rapport annuel 2011 du vérificateur général de la Ville de Montréal, conformément à son programme annuel d'activités adopté par le conseil municipal le 19 mars 2012 (CM12 0221). À cette occasion, M. Jacques Bergeron, vérificateur général, a présenté les grandes lignes de son rapport et répondu aux questions des citoyens et des membres de la Commission.

## **LE PROCESSUS D'ÉTUDE PUBLIQUE**

Deux semaines avant l'assemblée publique, des avis précisant l'horaire et les modalités de participation ont paru dans deux grands quotidiens montréalais, un francophone et un anglophone. L'assemblée a également été annoncée au moyen d'un affichage dans les bureaux Accès Montréal, les bureaux d'arrondissement, sur le site Internet des commissions du conseil ainsi que sur les réseaux sociaux *Facebook* et *Twitter*. De plus, une invitation a été expédiée, par courrier régulier ou courrier électronique, à quelque 300 individus et organismes susceptibles d'être intéressés par le sujet et, enfin, un communiqué de presse a été transmis à tous les médias.

Onze personnes ont assisté à l'assemblée publique du 31 mai et une seule personne à celle du 14 juin 2012. Trois citoyens se sont adressés à la Commission et les commissaires ont formulé des questions et fait part de leurs commentaires au vérificateur général de la Ville de Montréal, M. Jacques Bergeron, le 31 mai. La Commission a reçu un mémoire.

La Commission a consacré deux séances de travail afin de préparer l'assemblée publique, analyser le rapport et formuler ses recommandations qui ont été adoptées en assemblée publique le 14 juin 2012. Ces recommandations sont adressées aux conseils municipal et d'agglomération.

## **REMERCIEMENTS**

Au nom de tous les collègues, le président de la Commission sur les finances et l'administration, M. Sammy Forcillo, a tenu à remercier M. Jacques Bergeron, vérificateur général de la Ville, messieurs Robert Duquette et Serge Vaillancourt, vérificateurs généraux adjoints, les membres de la Commission ainsi que les citoyens présents à l'assemblée publique.

## **CONCLUSION**

Dans le respect du mandat qui lui a été confié, la Commission a choisi de formuler des recommandations visant principalement l'uniformisation des façons de faire, le dépôt et la mise à jour des plans d'action et l'indispensable reddition de comptes et soumet, ci-après, celles-ci à l'intention du conseil municipal.

## **LE RAPPORT 2011 DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL**

Le rapport du vérificateur général de la Ville de Montréal déposé aux conseils municipal et d'agglomération comporte six parties :

- Les commentaires et recommandations du vérificateur général à l'intention de l'administration municipale;
- La situation du Bureau du vérificateur général;
- La reddition de comptes de la juricomptabilité (indices ou allégations d'irrégularités ou de fraude en rapport avec la gestion des affaires de la Ville);
- L'audit d'états financiers;
- La vérification d'optimisation des ressources et des technologies de l'information;
- Les annexes.

D'entrée de jeu, M. Bergeron a exposé la mission du Bureau du vérificateur (BVG). Ensuite, il a présenté à la Commission les faits saillants de son rapport relatifs à la reddition de comptes de la juricomptabilité – traitement des allégations, au suivi des recommandations des années antérieures et aux treize mandats de vérification produits par son équipe pour l'année 2011. Il a invité les personnes à consulter le rapport complet pour de plus amples informations.

### **Reddition de comptes de la juricomptabilité**

M. Bergeron a expliqué que 36 allégations ont été reçues en 2011 et que celles-ci ont été traitées par l'équipe de juricomptabilité en fonction de critères de priorité. Chaque allégation a été rigoureusement documentée et sécurisée afin d'évaluer la pertinence d'entreprendre une enquête. Subséquemment, un rapport peut être produit, le cas échéant, afin que les mesures qui s'imposent soient prises par l'administration municipale. Dans les cas d'actes criminels, les résultats des travaux sont communiqués aux autorités policières.

### **Suivi des recommandations des années antérieures**

Le vérificateur général a fait état des recommandations formulées en 2010 dont les statuts « fait » ou « en cours » représentent une proportion de 92 % versus l'objectif annuel fixé à 80 % par l'administration municipale, ce qui est remarquable. Pour l'année courante, les plans d'action déposés satisfont, dans l'ensemble, aux recommandations du vérificateur général. Toutefois, de 2005 à 2010, il demeure que 62 recommandations (5 %) n'ont pas été actualisées. De ce nombre, 40 sont jugées importantes par le Bureau du vérificateur.

### **Vérification d'optimisation des ressources et des technologies de l'information**

Le vérificateur général a décrit le processus de vérification : la planification et la réalisation du mandat, la rédaction d'un rapport et le suivi périodique de l'ensemble des recommandations formulées. Ensuite, il a abordé les mandats de vérification exécutés au cours de l'année.

### **Application du Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements**

Les objectifs retenus par le Bureau du vérificateur visaient à s'assurer que les unités d'affaires avaient mis en œuvre les mesures appropriées pour que l'application du dit règlement et du plan d'action atteigne les buts poursuivis en ce qui a trait à la salubrité, à l'entretien et à la sécurité des logements.

Pour que les plans d'action des arrondissements s'accomplissent conformément au règlement, le vérificateur général a proposé qu'un portrait complet et à jour indiquant la localisation des logements posant des problèmes soit produit en collaboration avec les autres unités d'affaires concernées. De plus, le vérificateur a recommandé que chaque unité responsable réévalue sa stratégie d'intervention pour y incorporer un programme d'inspections préventives, incluant des échéances réalistes de suivi et des délais, ainsi que la production de rapports de gestion relatifs au suivi de cette activité.

### Estimation des coûts des projets avant le lancement d'un appel d'offres

Désirant s'assurer de la fiabilité des estimations détaillées des coûts de projets des contrats d'exécution des travaux de pavage et trottoirs, d'égouts, de conduites d'eau et de pistes cyclables, le Bureau du vérificateur a pris connaissance et analysé le fonctionnement de deux divisions, celle de la Conception et la réalisation des travaux et celle de l'Estimation des coûts à la Direction des travaux publics. Il appert que la détermination des quantités et des prix unitaires ne semble pas suffisamment documentée et que les mesures de protection des données sensibles sont inadéquates.

Le vérificateur général a recommandé de documenter les calculs et les hypothèses utilisés et d'effectuer des analyses comparatives dans le but notamment, d'uniformiser les façons de faire et de justifier les choix effectués dans les sommaires décisionnels.

### Gestion des délais de paiement des factures

Plus de 2,6 milliards de dollars de factures ont été payés en 2011. Une gestion des délais de paiement permettrait-elle de réaliser des économies en matière d'escompte, s'est questionné le Bureau du vérificateur. Pour ce faire, il a donc examiné les délais entourant l'enregistrement, la vérification et le paiement des factures ainsi que les stratégies pour bénéficier d'escomptes et constata que :

- 4,6 % des factures bénéficient d'escompte;
- 34,8 % des factures requièrent un paiement immédiat;
- 60,6 % des factures sont acquittées sans escompte.

Selon leurs calculs, 51 M\$ d'escompte pourraient être réalisés notamment, en modifiant le traitement des factures et en incluant une clause spécifique d'offre d'escompte aux documents d'appels d'offres aux fournisseurs. Ainsi, le vérificateur en a fait une recommandation afin de négocier des modalités de paiement avec escompte plutôt que d'accepter la condition de paiement « immédiat ». Par ailleurs, d'autres recommandations visent à réduire les délais de réception et de saisie des factures ainsi que les délais d'émission des chèques.

### Gestion des matières dangereuses

Différents objectifs relatifs à la gestion des matières dangereuses étaient poursuivis par le Bureau du vérificateur. Principalement, il s'agissait de s'assurer que les matières dangereuses étaient gérées de façon sécuritaire en conformité avec la réglementation visant à protéger les personnes et l'environnement. Puis, on voulait évaluer l'état de préparation de la Ville devant un sinistre et la sécurité des installations où sont utilisées ou entreposées les matières dangereuses.

Le Bureau du vérificateur a constaté que la Ville ne dispose pas des renseignements clés pour évaluer les risques d'accidents industriels majeurs et que les plans d'interventions relatifs aux inspections planifiées sont inexistants. Seulement 11 industries sur 55 ont divulgué leurs risques à la Ville et ces déclarations ne sont plus à jour. De plus, le Service des incendies de Montréal ne dispose pas des renseignements nécessaires pour intervenir adéquatement auprès des 55 générateurs de risques.

En plus d'exhorter les industries à divulguer leurs risques et à se doter de systèmes d'alerte efficaces, le vérificateur général a signalé plusieurs recommandations pour que la Ville conçoive des plans d'intervention pour l'ensemble des installations à risques en précisant les profils de compétences, les outils et les méthodes d'inspection. Également, un plan d'action définissant les activités d'inspection des installations assujetties au Règlement sur les urgences environnementales doit être rédigé.

### Plan de main-d'œuvre

Ces dernières années, la Ville a observé des départs massifs d'employés à la retraite; en octobre 2007, on prévoyait le départ à la retraite de 16 % des employés permanents de la Ville entre 2007 et 2012, soit 3 075 personnes. Le Bureau du vérificateur a voulu s'assurer que la production d'un plan de main-d'œuvre par le Service du capital humain permette de suivre adéquatement les mouvements d'employés et de minimiser les conséquences négatives des départs massifs à la retraite. Le Bureau fait plutôt le constat que les plans de main-d'œuvre sectoriels n'étant pas réalisés, la stratégie de la Ville de produire un plan corporatif n'est donc pas atteinte. La Direction générale ne connaît donc pas le portrait exact de ses ressources humaines et ne peut mettre en place des mécanismes ni prendre les décisions appropriées dans ce domaine.

Le vérificateur général a recommandé que le Service du capital humain prenne des dispositions pour assurer la mise à jour de la base de données de la gestion des plans de main-d'œuvre, en collaboration avec les unités d'affaires, en vue de constituer la stratégie corporative permettant de minimiser l'effet des départs massifs de la main-d'œuvre et de produire une reddition de comptes adéquate.

### Renouvellement des ententes d'achats

Le Bureau du vérificateur a constaté, à l'analyse du renouvellement de certaines ententes d'achat, que trois ententes d'un montant supérieur à 500 000 \$ ont fait l'objet de contrats consécutifs. Il a signalé que plusieurs arrondissements n'utilisent pas les ententes d'achat et ne bénéficient donc pas d'économies d'échelle, rappelant du même coup l'application de la Politique d'approvisionnement de la Ville.

Le vérificateur général a recommandé la mise à jour des règles d'octroi de contrats par la Direction de l'approvisionnement, notamment la vérification et l'approbation de l'ensemble des documents d'appel d'offres préalablement à leur lancement ainsi que l'existence des ententes d'achats et l'obligation de les utiliser.

### Respect de la conformité aux lois et règlements

Malgré l'encadrement qui définit le processus visant à assurer la conformité aux lois et règlements, le Bureau du vérificateur a voulu évaluer si les unités d'affaires et les

organismes effectuent la gestion de leurs activités en concordance à ceux-ci. Il apparaît que les répertoires de lois et règlements de plusieurs unités et arrondissements ne sont pas tenus à jour et dans certains cas, aucun répertoire n'est constitué.

Comme ces unités ne peuvent évaluer concrètement les différents risques assujettis à la non-conformité de ces lois et règlements, le vérificateur général a recommandé différents dispositifs afin que les mesures nécessaires soient déployées pour contrer cet état de fait.

#### Société du Havre de Montréal (projet Bonaventure)

Le Bureau du vérificateur général a constaté la difficulté de concilier les travaux réalisés par rapport aux sommes déjà payées entre 2008 et 2010, soit 4,5 M\$, dans les coûts des projets de la Société du Havre de Montréal. Les rapports de contrôle mettent l'accent sur les coûts des projets et en négligent les délais d'exécution. Aussi, le régime d'adjudication des contrats de la Société du Havre de Montréal est moins limitatif que celui de la Ville.

Le vérificateur général a recommandé à la Société d'harmoniser sa politique d'adjudication des contrats avec celle en vigueur à la Ville, d'établir un inventaire des travaux accomplis et leurs coûts dans un processus de contrôle en y intégrant des indicateurs de performance.

#### Gestion de la sécurité physique

Des lacunes ont été relevées concernant les droits d'accès à 17 édifices et aux systèmes de surveillance et de détection (caméras et alarmes).

Le vérificateur général a recommandé de supprimer les droits d'accès injustifiés, de réviser périodiquement les droits d'accès physiques, de mettre en état de fonctionnement les mécanismes de surveillance défectueux et d'installer des équipements aux endroits où ils sont absents.

#### Projet d'impartition des services de télécommunications – Suivi

Le Bureau du vérificateur a estimé que la Ville court un risque important, tant sur le plan financier qu'opérationnel, particulièrement au terme des contrats d'impartition des services de télécommunications. L'évolution des enjeux et des risques afférents, de même que le cadre formalisant la reddition des comptes des unités d'affaires aux instances, n'ont été communiqués que partiellement sur l'utilisation des crédits autorisés pour ce projet.

Afin de répondre à la vision stratégique et cohérente des services de télécommunications de la Ville en matière de répartition des contrats - variation des quantités indiquées au devis, outils de gestion et plans de relève exigés aux devis et le budget de fonctionnement - et d'assurer une saine gestion du projet d'impartition des services de télécommunications, le vérificateur général a recommandé que les principes de gouvernance soient révisés.

#### Suivi de la répartition des contrats octroyés aux entrepreneurs

Dans le rapport annuel du vérificateur général en 2009, 21 firmes s'étaient vu accorder une part importante des contrats octroyés, dont une forte concentration relevée dans 11 arrondissements. Depuis, plusieurs dispositions législatives ont été adoptées et mises en

œuvre. Le Bureau du vérificateur a constaté une diminution non négligeable de la valeur des contrats attribués à ces firmes en 2011. Cependant, M. Bergeron a signalé que 5 arrondissements sur 11 conservent une certaine forme de concentration.

### Budget de fonctionnement du Bureau du vérificateur général

La vérification des comptes et affaires de la Ville et des organismes sous son contrôle relève du Bureau du vérificateur. En 2010, le Bureau a vérifié 12 organismes incluant la Ville et en 2011, 6 organismes et 9 Centres locaux de développement (CLD) se sont ajoutés. Selon la *Loi sur les cités et villes*, même si les CLD donnaient à forfait leur mandat de vérification, le Bureau devrait s'assurer du respect des normes émises en matière de vérification. C'est pourquoi il a réclamé l'ajout d'une somme de 425 000 \$ à son budget 2012, spécifiquement pour la vérification financière des nouveaux organismes et CLD.

### **LES COMMENTAIRES DES CITOYENS**

Trois citoyens ont pris la parole lors de la période de questions des citoyens au cours de l'assemblée de la présentation du rapport 2011 par le vérificateur général.

Le premier intervenant, M. Maurice H. Vanier, représente le Comité mixte municipalités, industries, citoyens de l'est de Montréal. Ce comité déploie beaucoup d'efforts de sensibilisation auprès de différents intervenants, notamment les commandants des postes de pompiers. Il a mentionné particulièrement la pertinence de la section 5 du rapport du vérificateur au sujet des lacunes relevées et reliées aux risques d'accidents industriels majeurs.

Les points soulevés dans son mémoire concernent :

- La vulnérabilité aux risques technologiques du secteur est de Montréal, notamment l'usine d'épuration des eaux usées et le centre de biométhanisation de déchets organiques;
- La participation des directeurs d'installations municipales, des représentants du Service de la sécurité incendie de Montréal et du Centre de sécurité civile aux travaux et audits des comités mixtes de gestion des matières dangereuses qui caractérisent le citoyen comme premier répondant;
- La crédibilité, l'imputabilité et la transparence nécessaire dans l'application des lois et des règlements face à la vulnérabilité aux types de risques identifiés;
- La gestion insuffisamment proactive des risques liés aux matières dangereuses et autres risques naturels en matière de prévention, mesures d'urgence, interventions et rétablissement des activités par la sécurité civile;
- La communication des informations aux citoyens relatives aux risques associés aux matières dangereuses (systèmes d'alerte efficace);
- Les délais de traitement des plaintes relatives au Règlement sur les urgences environnementales;
- Une prudence nécessaire dans l'application des interfaces résidentielles et industrielles (zones tampons) sur le territoire montréalais;
- Le partenariat indispensable ainsi que l'interdisciplinarité de tous les acteurs.

Le deuxième intervenant, M. Michel Benoît, a déploré que, lors de l'étude des prévisions budgétaires de 2012, 25 % de l'actif de Stationnement Montréal n'apparaissait pas dans la comptabilité de la Ville de Montréal influençant ainsi l'inventaire des vélos Bixi. Il a prétendu que la Ville a versé des redevances supplémentaires à Stationnement Montréal et a donc

vendu des vélos à prix réduit, et conséquemment, perdu des millions de dollars. Tout en signalant que les problèmes financiers et légaux de la Société de vélos en libre-service ont été soulevés dans le Financial Times, il a interrogé le vérificateur général sur le suivi de ce dossier. Ce dernier a répondu que la vérification effectuée en 2010 n'a pas relevé de problème majeur au dossier.

Le troisième intervenant représente le Comité logement Ville-Marie, organisme ayant pour mission de promouvoir et de défendre les droits des locataires. M. Éric Michaud a signalé trois aspects de leur réalité :

- 66 % des locataires habitant dans les milieux qu'il représente disposent d'un revenu modeste et faible ;
- le parc de logement est vieillissant et lorsque des interventions en salubrité sont effectuées (réparations, restaurations ou autres), les coûts des loyers augmentent ;
- la surveillance de tous les types de travaux à effectuer dans les immeubles locatifs et non seulement pour ceux qui concernent la salubrité.

Il a demandé si des solutions sont envisagées face à cette situation. Le vérificateur général et son adjoint ont répondu que leur mandat cherchait à évaluer si la municipalité faisait bien appliquer son règlement et qu'aucune étude d'impact sur l'augmentation des coûts des loyers n'en faisait partie. Ensuite, sur le sujet de l'augmentation des ressources en inspection des bâtiments, ils ont expliqué qu'il est dévolu à chaque gestionnaire des unités d'affaires d'analyser les besoins en personnel et d'exiger les ressources supplémentaires.

## **L'ANALYSE DES MEMBRES DE LA COMMISSION**

Les membres de la Commission ont souligné l'excellent travail du Bureau du vérificateur qui propose des outils pour améliorer le fonctionnement de la Ville. Leurs questions et commentaires ont porté sur :

- l'assurance que soit effectué le suivi des 40 recommandations importantes signalées au rapport ;
- les risques liés aux matières dangereuses sur la qualité de vie des citoyens et sur la sécurité publique, malgré le respect des zones d'interfaces ;
- le respect du Règlement sur les urgences environnementales par les 55 installations répertoriées dans le rapport ;
- les endroits où la conformité des lois et règlements n'est pas respectée et les moyens que l'on se donne pour faciliter leur observation ;
- la gouvernance appliquée par le Bureau de projet dans le cas de l'entente 2011 entre la Ville et la Société du Havre de Montréal (SHM) ;
- la demande de hausse du budget de fonctionnement du Bureau du vérificateur ;
- la suggestion que tous les organismes prévoient, à même leur budget de fonctionnement, les dépenses liées à leur vérification financière au lieu d'imputer ces sommes au Bureau du vérificateur.

Sur la question du suivi des recommandations, le vérificateur général adjoint a expliqué que le cycle de suivi des recommandations est opéré sur trois ans. Ce délai étant échu, le Bureau a relancé l'administration municipale sur certaines d'entre elles.

Au deuxième point, le vérificateur général adjoint a confirmé que les déclarations des industries ne sont pas complètes dans le cas des matières dangereuses. Il a référé à la liste des installations disponible sur le site internet du gouvernement fédéral.

Concernant le respect de la conformité aux lois et règlements, le Bureau du vérificateur voulait constater les outils déployés par les unités d'affaires pour assurer l'observation de ceux-ci. Dans son rapport de 2011, une seule loi a été ciblée et son application de manière transversale vérifiée, a exposé le vérificateur général. Cet exercice pourrait aussi être limité à une unité en analysant plusieurs lois, a-t-il dit.

L'avis du Bureau du vérificateur a été demandé afin de comparer la gestion en bureau de projet avec d'autres modèles, structures ou mesures et d'améliorer la performance du modèle de gestion appliqué dans le cas de la Société du Havre de Montréal. Le vérificateur général adjoint a répondu que le comité de direction de la SHM est composé d'un codirecteur représentant la Ville et que le vote doit être réalisé au 2/3 des voix. Conséquemment, la SHM relève de la Ville, souligne-t-il, et l'organigramme démontre bien le partage des responsabilités de chacun. Dans cet esprit, le BVG est rassuré des assises de la SHM. Aucune comparaison avec la structure d'organisationnelle d'autres organismes n'était prévue dans le mandat, a-t-il précisé.

Au sujet du budget de fonctionnement du Bureau du vérificateur, M. Forcillo a rappelé que plusieurs organismes, dont l'Office municipal d'habitation, défrayaient eux-mêmes les honoraires professionnels de vérification auparavant. Il a suggéré que tous les organismes prévoient, à même leur budget de fonctionnement, les dépenses reliées à leur vérification financière au lieu d'imputer ces sommes au Bureau du vérificateur. Il a constaté que les principaux mandats du Bureau sont d'importance disproportionnée comparativement aux sommes affectées aux Centres locaux de développement (CLD). La Commission pourrait demander au Service des services juridiques et de l'évaluation foncière que ces organismes puissent utiliser leur propre vérificateur, surtout ceux qui régissent des opérations commerciales, le but recherché étant d'augmenter les revenus du Bureau du vérificateur.

En réponse à cette proposition, M. Vaillancourt a dit craindre que la Ville ne puisse imposer à un autre organisme une telle mesure puisque la *Loi sur les cités et villes* contient une disposition précise pour les CLD.

## **LES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION**

La Commission ayant procédé à l'analyse du rapport du vérificateur général suite à l'assemblée publique, les commissaires ont formulé les recommandations qui suivent.

CONSIDÉRANT la qualité et la quantité des dossiers traités sur l'optimisation des ressources et sur la vérification de conformité ;

CONSIDÉRANT le taux très élevé de mise en œuvre des recommandations du vérificateur général et la continuité de l'exercice consacrée au sein de l'appareil municipal ;

La Commission félicite le Bureau du vérificateur général pour la qualité et la pertinence de ses interventions et fait les recommandations suivantes au conseil municipal et au conseil d'agglomération :

### Gestion des délais de paiement des factures

CONSIDÉRANT QU'une meilleure gestion des factures à la réception, à la saisie des factures et l'émission des chèques permettrait d'aller chercher les escomptes possibles offerts par les fournisseurs;

La Commission recommande :

#### **R-1**

Que le Service des finances mette en place des mécanismes pour accélérer le traitement comptable des déboursés et des factures pour faire en sorte que la Ville bénéficie des escomptes auxquels elle pourrait avoir droit;

#### **R-2**

Que la Direction de l'approvisionnement envisage d'inclure dans les appels d'offres des clauses pour garantir les escomptes si la Ville paie à la date du paiement ou par anticipation.

### Budget de fonctionnement du vérificateur général

CONSIDÉRANT QU'en 2010, plusieurs organismes ont payé le coût de l'audit financier, notamment, l'Office municipal d'habitation de Montréal, les Centres locaux de développement (CLD), la Société de vélos en libre-service, la Société en commandite Stationnement de Montréal, le Technoparc Montréal et Fiducie du Technoparc, la Société Jalonnement dynamique et Bixi Toronto;

CONSIDÉRANT QUE le changement à la *Loi sur les cités et villes* oblige le vérificateur général à vérifier les comptes des CLD et autres organismes analogues, malgré les sommes modestes en cause, parce que ces organismes sont maintenant sous le contrôle de la Ville et que 9 CLD sur 18 répondent à des critères précis de vérification;

La Commission recommande :

#### **R-3**

Que les organismes énumérés poursuivent le paiement des honoraires de vérification à même leur budget de fonctionnement ;

#### **R-4**

Que les organismes paramunicipaux, notamment la Société d'habitation de Montréal, la Société du parc Jean-Drapeau et la Commission des services électriques de Montréal qui font partie du périmètre comptable de la Ville, assument en totalité les coûts de vérification et les honoraires à même leur budget de fonctionnement ;

#### **R-5**

Que, dans l'éventualité où les recommandations R-3 et R-4 ne seraient pas applicables, le Service des finances évalue et envisage la possibilité de retirer du budget des organismes en question les sommes nécessaires pour payer les honoraires du vérificateur général afin de les verser au budget du Bureau du vérificateur général.

## Recommandations 2005-2010 du vérificateur général non actualisées

### **R-6**

Que le directeur général de la Ville établisse des priorités avec les unités concernées afin que des résultats satisfaisants soient atteints, dans un délai d'un an, au sujet du suivi des 40 recommandations des années antérieures considérées importantes par le vérificateur général et pour lesquelles il ne semble pas y avoir de résultats.

### **R-7**

Que le directeur général s'assure que les plans d'action déposés dans les différents secteurs d'activités de la Ville soient actualisés.

## Application du Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements

CONSIDÉRANT QUE le taux de roulement est très élevé chez les inspecteurs, car cette fonction regroupe différentes catégories d'emploi ;

CONSIDÉRANT QUE le Service du capital humain est conscient du problème et qu'il travaille à regrouper un certain nombre de catégories d'emploi;

CONSIDÉRANT QUE le vérificateur général mentionne l'indispensable travail d'inspection proactive à effectuer et non seulement de s'attarder aux inspections relatives aux plaintes reçues;

La Commission recommande :

### **R-8**

Que la Direction de l'habitation, en coopération avec les arrondissements :

- établisse des mécanismes de contrôle proactif correspondant au respect du Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements (03-096);
- constitue un portrait actuel de la situation de l'application du règlement et identifie les meilleures pratiques en cette matière.

### **R-9**

Que la Direction de l'habitation, en coopération avec chaque arrondissement, se dote d'un programme d'inspection proactif qui tienne compte des caractéristiques des bâtiments sur son territoire tout en considérant les ressources financières disponibles.

## Estimation des coûts des projets avant le lancement d'un appel d'offres

CONSIDÉRANT QUE la méthodologie employée pour effectuer le calcul des quantités vérifiées n'est pas toujours notée au dossier des projets avant le lancement d'un appel d'offres, ce qui rend difficile l'analyse des écarts constatés dans les soumissions (estimation versus prix au plus bas soumissionnaire);

La Commission souscrit aux recommandations du vérificateur général et ajoute :

### **R-10**

Que la Direction des travaux publics détermine les meilleures pratiques en la matière et constitue une base de données de listes de prix unitaire auxquelles les ingénieurs devraient se référer pour établir leur liste de prix et déterminer des quantités plus justes;

**R-11**

Qu'un encadrement soit mis en place pour uniformiser les façons de faire et que les écarts entre les estimations et les prix soumis soient documentés et consignés aux dossiers et aux sommaires décisionnels en pièce confidentielle;

**R-12**

Que les travaux du Programme triennal d'immobilisation (PTI) soient planifiés plus tôt afin de ne pas diminuer le temps de planification globale des travaux saisonniers.

**Gestion des matières dangereuses**

CONSIDÉRANT QUE la cohabitation industries et résidences soulève plusieurs préoccupations, particulièrement au niveau de la sécurité civile et de l'aménagement du territoire lorsqu'il s'agit d'assurer à la fois la valorisation et le développement du territoire et la sécurité des citoyens;

CONSIDÉRANT QU'il faut réduire la fréquence et la gravité des accidents industriels majeurs sur le territoire et ainsi améliorer la préparation et l'intervention des industries, des municipalités et des résidents;

La Commission recommande aux services concernés :

**R-13**

Que des programmes de gestion et de contrôle des risques complets et adaptés à la nature des installations à risques industriels majeurs (accidents potentiels identifiés) soient produits et diffusés en concertation avec les acteurs du territoire (incluant le Service des incendies de Montréal et le Centre de sécurité civile) et en favorisant une meilleure connaissance des conséquences et des risques pour les populations.

**R-14**

Que des plans d'interventions du secteur industriel et des schémas de couverture de risques incluent des inspections systématiques à leur programme ainsi qu'une révision des compétences et des outils de façon méthodique.

**R-15**

Que soient prises en compte, pour l'avenir, les nouvelles technologies d'ozonation et de biométhanisation dans la gestion des risques des matières dangereuses des installations sur l'île de Montréal en considération de la gouvernance et du financement reliés à cette activité.

**Plan de main-d'œuvre****R-16**

Que le Service du capital humain, en collaboration avec toutes les unités concernées, produise des données fiables et à jour de tous les secteurs d'activités de la Ville et établisse une stratégie corporative, avec reddition de comptes, pour en arriver à une gestion proactive des ressources humaines.

## Note générale

La Commission souscrit à tous les plans d'actions qui ont été préconisés par les services concernés suite aux différentes recommandations formulées par le vérificateur général.

Il demeure à la discrétion des villes liées de mettre en œuvre les recommandations proposées dans leur organisation.

*Les recommandations ont été adoptées à l'unanimité en assemblée publique le 14 juin 2012.*

*Toutefois, les deux partis d'opposition ont déposé des rapports minoritaires en complément d'information sur certains points examinés et ces rapports sont inclus en annexes à celui-ci.*

**ANNEXE 1 : LE RAPPORT MINORITAIRE DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**



Cabinet de l'Opposition officielle

**Commission permanente  
sur les finances et l'administration**

**RAPPORT MINORITAIRE**

Étude du rapport annuel du Vérificateur général de la Ville de Montréal  
pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011

Rapport déposé le 1 août 2012

L'Opposition officielle joint sa voix à celle des autres membres de la Commission sur les finances et l'administration pour féliciter le Vérificateur général de la ville de Montréal de la qualité et la pertinence de ses interventions, en particulier en matière de salubrité et de traitement des matières dangereuses.

Nous souhaitons toutefois amener d'autres recommandations que celles déjà formulées par la Commission.

### **Augmentation des ressources dévolues au bureau du Vérificateur général**

Le Vérificateur général réclame depuis trois ans déjà l'augmentation de son budget. Les ressources réclamées permettraient à l'équipe du Vérificateur général de s'assurer du respect de la conformité aux lois pour la Ville, et de procéder à une vérification exhaustive des organismes, comme la Société du parc Jean-Drapeau, la Société d'habitation et de développement de Montréal, ou encore la Société de vélo en libre-service. Les recommandations de la Commission proposent des pistes intéressantes afin que le bureau du Vérificateur général puisse remplir ses mandats élargis, notamment en vertu de la Loi sur les cités et villes (LCV).

Cependant, en regard du mandat de base du bureau du Vérificateur général, le budget actuel limite la capacité du VG à réaliser des missions à plus haute valeur ajoutée de vérification d'optimisation des ressources de la Ville. Ces vérifications plus poussées sont des investissements, et non des dépenses, pour la Ville de Montréal.

#### **Recommandation 1**

Que le conseil municipal prenne les mesures nécessaires pour que soit accordée au bureau du Vérificateur général une augmentation de ses ressources, calculée sur la base du budget de fonctionnement de la Ville de Montréal pour l'année 2012.

### **Soumission des dossiers au Conseil municipal**

Le Vérificateur général dénonce l'obstruction dont a fait preuve la Direction générale pendant l'année, ce qui constitue, selon lui, une entrave à son indépendance. Nous appuyons la recommandation émise par le Vérificateur général afin qu'il puisse s'adresser au Conseil municipal directement pour tout dossier qu'il juge à propos.

#### **Recommandation 2**

Que le Conseil municipal prenne les mesures nécessaires afin de permettre au Vérificateur général de lui soumettre, pour décision, tout dossier qu'il juge à-propos sans qu'aucun contrôle d'opportunité préalable ne soit exercé.

### **Surveillance de l'octroi des contrats**

Le Vérificateur général dans son rapport note les efforts déployés pour resserrer les contrôles en matière de concentration territoriale dans l'octroi des contrats à la Ville de Montréal. Il note également qu'il est raisonnable de croire que les effets bénéfiques observés des mesures mises en place par l'administration municipale pourraient nécessiter une plus longue période de temps pour se faire sentir.

#### **Recommandation 3**

Que l'administration municipale mette en place un processus de vigie dans l'octroi des contrats de travaux publics.

Par ailleurs, la Commission d'examen des contrats ne peut actuellement se pencher que sur les contrats de plus de 1 ou 2 M\$ d'après les critères d'examen établi par le Conseil municipal le 21 mars 2011. Afin de permettre à la Commission d'exercer une vigilance accrue sur l'octroi des contrats afin de prévenir la concentration territoriale ou entre les mains de quelques firmes, la valeur des contrats soumis à l'examen devrait être abaissée.

#### **Recommandation 4**

Que l'administration municipale prenne les mesures nécessaires pour que la Commission d'examen des contrats puisse se pencher sur les contrats de 100 000 \$ et plus.

**François Robillard, conseiller de Saint-Jacques, Ville-Marie**

**Véronique Fournier, conseillère de Saint-Henri/Petite-Bourgogne/  
Pointe-Saint-Charles, Le Sud-Ouest**

## Recommandations finales de Projet Montréal

Commission permanente sur les finances et l'administration

Rapport du vérificateur général 2011

### Bonifier les initiatives sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements

Projet Montréal approuve généralement les recommandations de la Commission permanente sur les finances et l'administration sur le rapport du vérificateur général et salue la volonté de la Commission d'étudier et de dresser un portrait de l'application du règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements. Toutefois, on considère que le programme d'inspection proactif devrait être défini davantage et s'inspirer des pratiques établies et aux succès reconnus tel que les initiatives retrouvées dans d'autres métropoles comme Los Angeles.

#### Position de Projet Montréal sur les recommandations particulières déposées par l'Administration.

*(Seules celles où nous votons contre ou nous émettons un commentaire sont présentées)*

R	Commission des finances	Position de Projet Montréal	Explication ou bonification
<b>Application du Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements</b>			
R-8	<p>Que la direction de l'habitation, en collaboration avec les arrondissements :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- établisse des mécanismes de contrôle proactif correspondant au respect du Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements (03-096)</li> <li>- constitue un portrait actuel de la situation de l'application du règlement et identifie les meilleures pratiques en cette matière</li> </ul>	<b>Pour</b>	Projet Montréal salue la volonté à étudier les meilleures pratiques et à constituer un portrait de l'application du règlement.

<p><b>R-9</b></p>	<p>Que la Direction de l'habitation, en coopération avec chaque arrondissement, se dote d'un programme d'inspection proactif qui tienne compte des caractéristiques des bâtiments sur son territoire tout en considérant les ressources financières disponibles.</p>	<p><b>Pour</b></p>	<p>Projet Montréal salue l'initiative d'un programme d'inspection proactif, mais il reste à définir. C'est pourquoi nous proposons que le comité exécutif mandate la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation d'étudier la problématique et de concevoir un système de tarification pour faire le recensement des logements locatifs ayant plus de quatre logements et un recensement systématique des problématiques de salubrité de ces logements en s'inspirant des pratiques de Los Angeles.</p>
-------------------	--	--------------------	--